

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019**

**39x19**

### **MOTION CONTRE L'ANTISÉMITISME**

Dans un communiqué de presse en date du 12 février 2019, le ministre de l'Intérieur a annoncé que le nombre de faits à caractère antisémite a fortement augmenté en 2018, après deux années de baisse en 2016 et 2017. En effet, 541 faits ont été constatés l'an dernier contre 311 en 2017, soit une augmentation de 74%.

Et l'année 2019 a débuté dans un climat toujours plus sombre. La parole et les actes antisémites ont envahi le débat public. Si l'inquiétude était latente depuis longtemps déjà, elle a fini malheureusement par devenir réalité. Portrait de Simone Veil recouvert de croix gammées, vitrine de magasin taguée de la mention «Juden», arbre planté à la mémoire d'Ilan Halimi scié, lynchage verbal du philosophe Alain Finkielkraut, tirs à la carabine à plomb devant une synagogue à Sarcelles, profanation de 96 tombes du cimetière israélite alsacien de Quatzenheim ...

Cette multiplication des actes antisémites démontre une période de régression qui est indigne de notre pays. C'est notre République qui est attaquée dans ses fondements.

Ce sont les valeurs d'humanisme et d'universalisme républicains, qui font le socle même de notre société, qui sont souillées par la prolifération de ces actes odieux.

Ceux-ci trouvent leurs origines dans le contexte de crise sociale et politique actuel propice aux accusations simplistes et aux recherches de boucs émissaires. L'abondance de fake news sur les réseaux sociaux favorise les thèses complotistes les plus nauséabondes menant à l'accumulation de discours de haine.

En attaquant des hommes et des femmes uniquement pour leur religion, c'est toute la France qui est insultée dans ses valeurs.

Le conseil municipal de notre commune, comme le gouvernement sur le plan national, se doit de réagir et de condamner la multiplication de ces actes antisémites.

Par cette motion, nous souhaitons exprimer notre solidarité et notre amitié à tous les juifs de France.

Nous déclarons notre opposition à toute forme d'antisémitisme et condamnons toute atteinte à la dignité de la personne humaine.

Plus largement et conformément à l'article premier de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, nous condamnons toute atteinte à la liberté religieuse.

La multiplication des dégradations des édifices chrétiens à l'instar de la profanation de l'église de la paroisse de Dijon-Notre-Dame en ce mois de février ou les tags islamophobes près de la mosquée de Lieu saint par le passé sont engendrés par des individus qui ne sont pas dignes de notre République.

Nous condamnons enfin, hors de nos frontières, les persécutions toujours plus violentes subies par les chrétiens d'Orient, contraints à l'exil et au déracinement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DÉCIDE de voter une motion se prononçant contre toute forme d'acte antisémite et plus généralement, à toute atteinte à la liberté religieuse sur le territoire français.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA